

Bertrand Calenge
Direction du livre et de la lecture

LES BIBLIOTHÈQUES CENTRALES DE PRÊT

DIX ANNÉES DE MUTATIONS

INSTITUÉES par l'ordonnance du 2 novembre 1945, les bibliothèques centrales de prêt (BCP) étaient initialement destinées à desservir les communes de moins de 15 000 habitants. Ce seuil fut porté à 20 000 en 1968, puis ramené à 10 000 par une circulaire du 1^{er} août 1985.

Si la création de ces services fut lente, 1982 vit d'un coup s'ajouter 17 BCP au 77 existantes, avant que la Guyane et le Territoire de Belfort viennent parachever la couverture du territoire en 1985. En 1991, ce sont donc 96 BCP qui touchent l'ensemble des départements français, à l'exception de Paris et des départements de la petite couronne parisienne.

Appareil législatif et réglementaire

Le tableau 1 précise le champ d'action de ces BCP, selon le recensement de 1990, métropole et outre-mer. On constate que la population concernée par la desserte des BCP a progressé, puisqu'en 1975 les communes de moins de 10 000 habitants comptaient 48,1 % de la population française. Il convient toutefois de

remarquer que les pratiques et les besoins de cette population ont profondément évolué en quinze ans. Trois phénomènes se conjuguent ; l'un est lié aux déplacements de la population : la généralisation de la voiture amène bon nombre de citadins à travailler en ville et habiter dans de petites communes ; le second est lié à la recherche d'une qualité de vie, qui favorise aussi bien le développement d'une activité de services en zones rurales (tourisme vert, etc.) que la réimplantation à la campagne de « jeunes retraités » ; le troisième tient à une uniformisation de la consommation culturelle qui révèle les mêmes désirs et besoins en milieu rural qu'en milieu urbain¹. Il est donc de moins en moins question d'opposer les citadins aux campagnards, au profit d'une définition encore floue des « rurbains », qui forment la part la plus dynamique de cette population. Cela n'est pas sans influence sur le mode de fonctionnement des BCP,

qui doivent répondre aux besoins de 35 774 communes représentant 29,3 millions d'habitants.

Ces bibliothèques centrales de prêt ont été transférées aux conseils généraux des départements en vertu des lois de décentralisation – et notamment celles du 2 mars 1982, du 7 janvier et du 17 juillet 1983 – à compter du 1^{er} janvier 1986. A partir de cette date, quatre textes viennent compléter l'appareil législatif et réglementaire :

– deux décrets du 26 février 1986 prévoient la prise en charge par l'Etat des constructions ou agrandissements de 32 centrales et d'une annexe, sur quatre ans ;

– la loi du 28 novembre 1990 proroge jusqu'au 31 décembre 1991 le délai laissé à l'Etat pour achever ces constructions. Cette même loi prévoit que, si des personnels scientifiques du cadre d'Etat peuvent être mis à disposition des conseils généraux pour leurs BCP, la totalité des personnels d'Etat pourra bénéficier du droit d'option et donc éventuellement choisir la territorialisation (l'exercice de ce droit d'option, initialement fixé au 31 décembre 1991, a été reporté au 31 décembre 1992) ;

1. Pierre MOULINIER, « L'évaluation des pratiques culturelles des ruraux », *Cosmopolitiques*, 1990, p. 133-142.

– enfin, un décret du 8 novembre 1990 étend aux BCP le contrôle technique de l'Etat sur les bibliothèques territoriales.

Ce panorama réglementaire ne serait pas complet si l'on n'y incluait pas la circulaire DLL 6 n° 85-2316, du 1^{er} août 1985. A cinq mois du transfert de compétences, cette circulaire proposait aux BCP quatre axes forts : limitation de leur action aux communes de moins de 10 000 habitants, structuration de leurs réseaux en bibliothèques-relais, promotion du prêt direct aux lecteurs dans les bibliobus pour les plus petites communes, désengagement de l'activité scolaire. Bien que sans valeur réglementaire après la décentralisation, cette circulaire a permis à nombre de BCP de proposer avec succès des plans de développement cohérents à leurs autorités départementales.

1992 semble donc être une année judicieuse pour proposer un bilan des bibliothèques centrales de prêt : les interventions directes de l'Etat s'achèvent (emplois, bâtiments, etc.), et les conseils généraux ont déjà six ans d'expérience dans la gestion et l'orientation de leurs nouveaux services départementaux.

Toutefois, cette période de transition pose d'évidents problèmes d'analyse, qu'il est nécessaire de rappeler :

– la Direction du livre ne dispose d'aucune synthèse récente concernant les statistiques des BCP : si les rapports annuels de 1986 et 1987 ont été publiés et ont fait l'objet d'une très intéressante synthèse², ceux de 1988 et 1989 n'ont pas encore été dépouillés, et aucun n'a encore été sollicité pour 1990 ;

– le transfert des BCP aux départements oblige à analyser ces établissements selon le plan comptable des départements et non plus celui de l'Etat : certaines dépenses identifiées dans le budget de l'Etat (imprimerie, entretien des bâtiments,...) ne sont plus toujours identifiables au titre de la BCP ;

– l'ambiguïté du statut des BCP, à la fois établissements identifiables en tant que tels et « têtes de réseau » agissant avec et pour le compte de petites communes, rend extrêmement complexe l'analyse de telle ou telle action.

Dans l'attente du nouveau formulaire statistique qui sera élaboré en 1992 par la Direction du livre et permettra le recensement des activités de 1990 et 1991, on utilisera donc essentiellement le *Guide des BCP 1991*, publié en novembre 1991 par l'Association des directeurs de BCP (ADBCP) : les données chiffrées qui y sont répertoriées concernent tantôt l'année 1990, tantôt l'année 1991, selon les réponses des BCP, et couvrent en fait 90 établissements sur 96. C'est toutefois la donnée la plus fiable qu'on puisse obtenir sur l'état actuel de ces établissements.

Des moyens diversifiés

Les BCP assoient d'abord leur activité sur des bâtiments.

Les bâtiments

Comme on l'a vu, les impératifs de la décentralisation avaient programmé l'achèvement des bâtiments de BCP pour le 31 décembre 1991. A vrai dire, l'ensemble des travaux n'était pas encore réceptionné à cette date, et

seules 84 centrales (108 087 m²) et dix annexes (5 571 m²) étaient achevées. Il reste à construire ou achever 14 centrales (18 596 m²) et une annexe, ainsi qu'à agrandir une autre (1 250 m²), la totalité des autorisations de programme ayant été déléguée. L'Etat aura ainsi fourni 133 504 m², dont 94 centrales : onze de moins de 1 000 m², neuf de 1 000 à 1 250 m², 52 de 1 250 à 1 500 m², douze de plus de 1 500 m² et onze annexes pour 6 821 m².

Les autorisations de programme déléguées de 1985 à 1991 se sont élevées à 376 256 116 F, dont 51 685 000 F pour 1990 et 43 347 000 F pour 1991. En 1992, le montant de 1985, réactualisé et porté à 62 MF, devrait être intégré à une nouvelle procédure du « concours particulier » de la dotation générale de décentralisation (DGD) prenant en compte les efforts d'investissement des conseils généraux.

Cette situation immobilière reflète seulement un décompte des constructions menées par l'Etat. Il n'est pas inutile de souligner qu'en 1991, 43 BCP (sur 93 décomptées) disposaient de 59 annexes. Pour quinze d'entre elles, ces dernières étaient antérieures à 1983, 17 furent créées entre 1983 et 1985, et 25 entre 1986 et 1991 (deux à dates non signalées). Souvent petites (150 à 400 m²), ces annexes servent fréquemment de point d'appui pour un prêt sur place, par

Tableau 1
Champ d'action des bibliothèques centrales de prêt
(Recensement 1990)

	Nombre de communes	Population	
		Valeur	Pourcentage
Moins de 500 hab.	21 574	4 737 250	8 %
500 à 2 000 hab.	10 598	10 117 782	17,1 %
2 000 à 5 000 hab.	2 677	8 139 632	13,8 %
5 000 à 10 000 hab.	925	6 355 325	10,7 %
TOTAL	35 774	29 349 989	49,6 %
10 000 à 20 000 hab.	470	6 598 190	
20 000 à 100 000 hab.	376	14 122 259	
+ de 100 000 hab.	38	9 083 815	
TOTAL	884	29 804 264	50,4 %

2. Hugues VANBESIEN, « Les bibliothèques centrales de prêt entre tradition et mutation : les statistiques 1986 et 1987 », *Bulletin des bibliothèques de France*, 1990, n° 4, p. 292-301.

convention avec des communes, en même temps qu'elles représentent la base de travail pour une équipe sur une micro-région. Cette décentralisation dans la décentralisation est une constante, bien qu'aucune BCP n'ait plus de trois annexes.

Les véhicules

Les véhicules ont également représenté un point fort des BCP. Si leur nombre global a explosé en dix ans (538 en 1989-90 pour 90 BCP recensées, contre 300 en 1981 pour 76 BCP recensées), leur nature s'est profondément modifiée.

Les relations entre les BCP et leurs réseaux se développent dans un sens d'assistance technique

Les bibliobus traditionnels sont en relative diminution (314 en 1989-1990 contre 332 en 1985), mais les musibus, les médiabus, voire les « bébébus » en Seine-et-Marne, représentent 27 nouveaux véhicules pour 23 BCP, signe d'une diversification de la desserte. Par ailleurs, les voitures légères sont passées en moins de dix ans de 90 à 181, et 19 camionnettes sont apparues dans 17 BCP. Cette tendance tient sans doute à trois facteurs : les conseils généraux comprennent mieux que l'Etat la nécessité de déplacements fréquents sur le terrain ; les activités d'animation développées nécessitent des véhicules adaptés ; les relations entre les BCP et leurs réseaux se développent dans un sens d'assistance technique, au-delà du simple approvisionnement en livres.

Le budget

Les budgets posent un problème délicat. Hugues Vanbesien avait déjà noté l'incertitude de certaines affectations de dépenses au sein d'un budget départemental³. Trois données permettent des comparaisons fiables :

3. *Ibid.*

- les dépenses d'investissement, inconnues pour 1990-1991. On a vu plus haut les dépenses de l'Etat pour les constructions. On ignore les dépenses départementales des plus récentes années ;
- les dépenses en personnel, analysées plus loin ;
- les dépenses d'acquisition de documents. Sur ce point, il y a eu plus que quadruplement entre 1981 (21,07 MF) et 1989-90 (99, 53 MF). Compte tenu des lacunes du recensement 1989-90, on peut estimer que les dépenses des départements ont doublé entre 1985 et 1990. L'aide de l'Etat, *via* le Centre national des

lettres, représente 15 MF pour 1990. En moyenne, chaque BCP dépense annuellement 1,1 MF pour les acquisitions de documents. Toutefois, cette moyenne cache de grandes disparités. Sur 91 BCP recensées en 1989-90, 21 disposent de moins de 750 000 F, 18 disposent de 750 000 F à 1 MF, 27 de 1 MF à 1,5 MF, onze de 1,5 MF à 2 MF, quatre de 2 à 2,5 MF et une de plus de 4 MF.

Le personnel

Le personnel a lui aussi fortement augmenté, passant en moyenne de 11,6 agents par BCP en 1981, à 16,6 en 1989-1990. Les agents départementaux, dont l'Etat avait soutenu la création de postes en 1983-1985 par des aides importantes (subvention de 50 % du coût de l'emploi, et report de cette subvention dans la DGD à partir de 1986), représentaient 493 emplois en 1985. Après une légère temporisation, les créations d'emplois ont repris dès 1988-89, puisque l'on en recense 180 dans 90 BCP.

On peut noter trois phénomènes :

- l'Etat a eu tendance, depuis 1985, à négliger de pourvoir certains de ses emplois, notamment du côté des personnels scientifiques (de dix à douze emplois) ;

- les conseils généraux ont pris de l'avance sur les textes en s'engageant dans le recrutement de personnels d'encadrement (bibliothécaires de 1^{re} et 2^e catégorie) : quinze BCP disposaient en 1990 de 24 bibliothécaires ;
- la départementalisation a permis le renforcement des personnels d'exécution générale, mais surtout du personnel administratif : on décompte cinq attachés dans les BCP en 1990, et neuf établissements comptent des rédacteurs ou secrétaires administratifs (catégorie B).

L'informatique

Les moyens informatiques sont également en plein développement. Après l'échec de la politique de « catalogage partagé centralisé » proposée dans le cadre de l'expérience LIBRA⁴ par la Direction du livre, entre 1984 et 1989, les BCP se sont massivement orientées vers une informatisation intégrée autonome, suivant en cela la voie ouverte par les bibliothèques municipales. Selon une enquête menée par l'Association des directeurs de BCP en 1991⁵, auprès de 65 établissements, treize étaient informatisés et 33 en cours d'informatisation, pour un coût moyen par site de 1,02 MF.

Dans ce paysage, les BCP présentent deux caractéristiques : leurs exigences concernent d'abord l'informatisation des transactions lors des tournées, puis les éventuelles relations informatiques avec leurs réseaux. Leur souci demeure de bénéficier des avantages d'un travail partagé : les trois quarts des BCP récupèrent leurs notices, ou souhaitent le faire ; plusieurs établissements de la région Midi-Pyrénées ont mis au point un cahier des charges commun pour un appel d'offres commun. L'Etat, qui avait prévu d'informatiser les BCP dans le cadre de leur mise à niveau, a poursuivi son effort jusqu'en 1991, apportant en moyenne 330 000 F de

4. LIBRA : Logiciel intégré pour des bibliothèques en réseau automatisé.

5. Bernard VOLTZENLOGEL, « Où en est-on de l'informatisation ? », *Transversales*, 1991, n° 23.

Tableau 2
**Comparaison entre 1981 et 1990
 pour 5 bibliothèques centrales de prêt**

	1981		1990	
	Effectif total	Personnel / hab.*	Effectif total	Personnel / hab.*
Vendée	5	1 / 83 000	8	1 / 47 000
Loire	5	1 / 77 400	30,5	1 / 11 954
Haut-Rhin	23	1 / 20 000	33,5	1 / 11 475
Bas-Rhin	33	1 / 17 600	43	1 / 12 763
Indre et Loire	27	1 / 11 600	38,4	1 / 7 910

* En 1981, la desserte des BCP couvrait les communes de moins de 20 000 habitants, en 1990 celles de moins de 10 000 habitants.

subvention par BCP. Cet apport spécifique cesse en 1992, un nouveau « concours particulier » étant prévu pour compenser les efforts départementaux.

Les collections

Les collections, enfin, ont un fort accroissement, atteignant 16 088 606 volumes en 1989-1990. Les dernières années ont été essentiellement marquées par le développement des supports autres que les livres : les documents sonores, qui, en 1981, étaient au nombre de 67 274 dans 35 BCP, s'élèvent à 797 172 en 1989-90 dans 84 BCP. Les cassettes vidéo, non décomptées en 1981, touchent 39 BCP en 1990 : 45 032 cassettes recensées, contre 28 en 1987. Les périodiques eux-mêmes progressent de 240 % en nombre d'abonnements : 29 BCP en comptent plus de 100, dont cinq plus de 200.

En fait, la très forte augmentation des crédits d'acquisition relevée plus haut sert surtout la diversification des supports : le nombre moyen de volumes acquis par BCP passe de 11 300 en 1985 à 12 900 en 1989-90 ; de même, les phonogrammes augmentent de 50 % dans le même temps que les périodiques. Trente BCP possèdent par ailleurs des collections d'affiches, de cartes postales ou de diapositives, voire une ludothèque (Alpes-Maritimes) ou une artothèque (Ardèche). La diversifica-

tion des supports accompagne la diversification des véhicules appelés à desservir les communes, et témoigne de l'exigence d'exhaustivité dans le service rendu. Cette diversification est remarquable sur une durée aussi courte. Sans doute faut-il y voir une politique volontariste, tant des conseils généraux que des BCP, pour supprimer l'image de dépôts poussiéreux et promouvoir des relais vécus comme « modernes » et motivants pour les municipalités comme pour les usagers.

Des déséquilibres persistants

Le rapport Vandevoorde avait souligné, en 1981, les déséquilibres existant entre les bibliothèques centrales de prêt, du point de vue des moyens rapportés à la population à desservir. Certes, ce déséquilibre doit être compensé par la politique menée par le Conseil général : des procédures de substitution (prêt direct aux bibliobus ou médiathèques départementales largement ouvertes) représentent un enjeu de desserte beaucoup plus onéreux qu'une stratégie de complémentarité à des communes réalisant elles-mêmes un effort budgétaire. Mais la persistance des déséquilibres déjà constatés en 1981 ne relève pas seulement d'une politique. Elle traduit un état de fait. On peut souligner que :

1. Pour 81 BCP recensées en 1989-1990, le personnel, tous statuts confondus, se répartit de quatre façons :

- plus d'un agent pour 10 000 habitants à desservir, dans douze BCP,
- un agent pour 10 à 20 000 habitants à desservir, dans 43 BCP,
- un également pour 20 à 30 000 habitants, dans vingt BCP,
- moins d'un agent pour 30 000 habitants à desservir, dans six BCP.

Si le progrès est net par rapport à 1981, les BCP les moins bien dotées restent souvent les mêmes. Ce sont grossièrement celles de l'Ouest, ainsi que les plus anciennes.

2. Pour 82 BCP recensées, les budgets d'acquisition connaissent les mêmes disparités en 1989-1990 :

- deux BCP ont plus de 10 F par habitant à desservir,
- 17 BCP ont entre 9 et 10 F,
- 38, entre 3 et 5 F,
- 25, entre 1 et 3 F.

Les écarts, dans l'ensemble, peuvent aller de 1 à 5, avec certaines persistances et variances.

Les politiques volontaristes de certains conseils généraux tendent à atténuer certaines disparités, mais un véritable rééquilibrage semble encore difficile à atteindre. On peut comparer la situation de cinq bibliothèques centrales de prêt, citées en 1981 dans le rapport Vandevoorde, avec leur situation en 1990 (tabl. 2). On remarquera que les distorsions se sont relativement atténuées, notamment lorsqu'un conseil général (la Loire) a ajouté 24,5 agents aux six fournis par l'Etat.

Globalement, les disparités relèvent de l'histoire des BCP. La promotion de quelques établissements en « BCP pilotes » en 1968, a permis à ces dernières de bénéficier de moyens qui ont en général perduré, la procédure automatique de la DGD aidant à pérenniser les situations établies en 1985. Toutefois, le volontarisme départemental a joué également. Cela est particulièrement sensible pour les 19 BCP créées entre 1982 et 1985 : quinze d'entre elles ont, en 1990, un nombre d'agents départementaux supérieur à celui des agents de l'Etat, alors que ce n'est le cas que de six BCP sur 25 créées entre 1945 et 1963 (décompte *Guide des BCP 1991*).

A l'évidence, les disparités demeurent mais changent un peu de sens. Les BCP gérées par l'Etat ont subi trois distorsions : la couverture territoriale a d'abord primé l'efficacité de la desserte (départements très peuplés avec une équipe de quatre personnes... jusqu'en 1968) ; la mise en place de 14 BCP « pilotes » en 1968-1973 n'a aucunement suivi les besoins locaux, mais plutôt le dynamisme d'équipes en place ; enfin, la création des 19 dernières, en 1982-1985, s'est heurtée à une austérité budgétaire qui n'a pas permis d'adapter les moyens, en personnel notamment, aux besoins. Les politiques départementales en œuvre depuis 1986 (et même avant) accentuent à l'évidence les inégalités, mais pas toujours dans le sens initié par l'action de l'Etat, même si « l'image de marque » désignée par l'histoire tend à perdurer.

Plus importante est la distorsion entre les petits départements et les départements très peuplés. La moyenne des BCP s'établit, en 1990, à 3,60 F de crédits d'acquisition par habitant à

desservir, et à un agent pour 21180 habitants à desservir. Selon le *Guide des BCP 1991* (89 BCP recensées, hors outre-mer), on peut constater des écarts fort importants pour 14 BCP (tabl. 3).

On remarquera que les efforts départementaux s'exercent partiellement mais indifféremment sur les bibliothèques les plus petites (le Territoire de Belfort compte sept emplois départementaux pour six d'Etat) et sur les plus importantes (le départe-

Les disparités demeurent mais changent de sens

ment du Nord ajoute 34 emplois aux six agents d'Etat, celui de l'Isère 15,5 emplois aux 13 agents d'Etat). Si les disparités demeurent donc pour des raisons en partie historiques, c'est davantage la structure démographique qui crée des distorsions entre établissements : une majorité de

micro-communes tend à faire augmenter l'effort départemental, une structuration plus riche en bourgs permet de réduire cet effort départemental et d'accentuer les efforts communaux.

La circulation des documents

Les dépôts renouvelés d'ouvrages, activité fondamentale des BCP, ont continué de progresser : en 1981, chacune d'elles déposait en moyenne 124 000 volumes durant l'année ; en 1989-1990, ce sont 184 000 volumes qui sont déposés, soit près de 50 % d'augmentation. Toutefois, aux dépôts renouvelés, se sont ajoutés des dépôts permanents dans les bibliothèques-relais les plus efficaces : cette offre particulière, initiée dès 1983 par la Direction du livre, s'est poursuivie après la décentralisation à la fois par des crédits octroyés par le Centre national des lettres (15 MF en 1990) et par une politique volontariste de nombre de départements. L'augmentation du nombre de livres déposés amène certaines BCP à encourager le déplacement de leurs correspondants pour renouveler les dépôts, plutôt qu'à utiliser les bibliobus : c'est le cas en Savoie (dans deux des trois sites), en Gironde (dans six « relais de prêt »), en Saône-et-Loire (avec remboursement des frais de déplacement des bénévoles et utilisation d'un transporteur).

Le prêt direct aux usagers concerne un nombre constant de BCP : 59, sur 90 recensées, le pratiquent en 1990, dont quatre uniquement en direction de publics particuliers (scolaires, entreprises...). Cette persistance tient à deux éléments : la difficulté de remplacer l'existant, très économique pour les communes concernées, la volonté de toucher des zones extrêmement peu peuplées dans lesquelles l'hypothèse d'un relais ne peut être concrétisée.

On remarque toutefois trois phénomènes concomitants : la baisse continue du nombre de livres prêtés par prêt direct (moins 25 % de 1981 à 1989-90) ; la disparition de la spécialisation antérieurement créée, en

Tableau 3.
Crédits d'acquisition et desserte
pour 14 bibliothèques centrales de prêt*

	Crédit / hab.	Personnel / hab.
Moins de 100 000 hab.		
<i>à desservir :</i>		
Alpes-de-Haute-Provence	7,20 F	1 / 6200
Corse-du-Sud	14 F	1 / 9 600
Haute-Corse	8,50 F	1 / 10 000
Lozère	?	1 / 7 000
Territoire de Belfort	6,20 F	1 / 6 300
Plus de 500 000 hab.		
<i>à desservir :</i>		
Finistère	2,40 F	1 / 318 00
Gironde	1,65 F	1 / 33 850
Ille-et-Vilaine	2,75 F	1 / 38 750
Isère	2,50 F	1 / 22 050
Maine-et-Loire	1,95 F	1 / 55 500
Nord	4 F	1 / 25 000
Bas-Rhin	3,90 F	1 / 12 750
Seine-Maritime	2,20 F	1 / 35 250
Seine-et-Marne	2,10 F	1 / 21 400

* Sur 85 BCP recensées, et hormis ces extrêmes, 34 desservent de 100 000 à 250 000 habitants, et 37 de 250 à 500 000 habitants.

1968-1973, entre des BCP « pilotes » pour le prêt direct scolaire ou celui destiné à tous les publics ; l'effondrement du prêt direct scolaire : baisse de 56 % entre 1981 et 1987.

Le prêt direct devient donc un outil complémentaire et parfois résiduel, de plus en plus ciblé, dans une stratégie de desserte plus élaborée. En effet, si 6 BCP touchent plus de 100 communes par ce type de service, 32 desservent moins de vingt communes par prêt direct en 1989-1990.

Ce prêt direct concerne particulièrement les documents sonores, même si la constitution de dépôts, ou de sections discothèques dans des bibliothèques-relais, progresse très largement (tabl. 4). Les dépôts sont multipliés par six en sept ans, et le prêt direct croît de 150 %. Nul doute que les années 1990 verront la même explosion du côté de la vidéo.

Enfin, les BCP sont de plus en plus nombreuses à pratiquer des « services spéciaux » qu'on peut résumer en trois types :

– la desserte de communes de plus de 10 000 habitants persiste dans 38 BCP en 1990 (pour 50 recensées en 1987). Il semble que cette pratique reste marginale dans la plupart des cas, et liée à une dérogation à caractère souvent politique. Pour quelques BCP, le Calvados par exemple, cette desserte est limitée aux collèges, dans le cadre d'une politique départementale ;

– le prêt au public dans la BCP elle-même n'est, en 1989-1990, le fait que de neuf BCP, mais il faut souligner que la prolifération des annexes est liée très souvent à une convention passée localement, qui ouvre l'annexe à la population comme le ferait une bibliothèque municipale ;

– les services de réservation se développent : une enquête de l'Association des directeurs de BCP, en 1991, établissait à 4 728 documents le nombre moyen de réservations annuelles par BCP (sur 55 BCP enquêtées). Cela peut même aboutir à un service de navette régulière telle que mise en place en 1991 en Saône-et-Loire, où l'on a également créé un service de documentation à distance pour les bibliothèques du réseau départemental.

Ces prêts et dépôts divers tendent à spécialiser les modes de desserte des BCP : l'émergence de véhicules multi-média ou spécialisés va de pair avec l'organisation d'annexes très diverses en fonction du contexte local (médiathèque, accès au public pour les seuls documents sonores, etc.). Dans l'ensemble, les fonds sont très mobiles : le même sondage de l'ADBCP soulignait, en 1991, que 50 % des fonds de livres étaient à l'extérieur des locaux des BCP – 11 % des BCP ayant 70 % des livres sortis –, ainsi que 35 % des fonds de phonogrammes.

La restructuration de la desserte

Le désengagement d'une desserte spécifiquement scolaire s'est poursuivi pour la majorité des BCP, comme on l'a particulièrement noté en ce qui concerne le prêt direct. Ce désengagement a d'abord été évident pour les 17 créations de 1982, mais il s'est étendu à beaucoup d'autres BCP plus anciennes, et s'est stabilisé dans les dernières années (tabl. 5).

On constate depuis deux ou trois ans une relative sérénité des établissements en ce qui concerne leurs relations avec le milieu scolaire, notamment pour ceux qui ont réduit ce type de desserte⁶. Quelques BCP ont eu à approvisionner les collèges depuis 1986 : ces établissements étant sous gestion départementale, certains conseils généraux (Doubs, Calvados) ont pu estimer utile leur desserte par la BCP. Le Loir-et-Cher gère même les subventions départementales aux CDI (centres de docu-

mentation et d'information). La réflexion qui semble prévaloir au début des années 90 tend à intégrer le milieu scolaire à la problématique plus générale de la lecture de l'enfant, dans un cadre qui déborde l'école (petite enfance, formation littéraire enfantine...) et qui associe des organismes départementaux scolaires (FOL⁷ pour huit BCP) ou autres (Jeunesse et Sports, pour sept BCP).

Le phénomène le plus frappant est l'explosion des bibliothèques municipales : la définition d'un tel équipement n'est pas encore très précise dans les bilans statistiques. Si Hugues Vanbesien en relève 3 352 en 1987, le *Guide des BCP 1991* n'en décompte plus que 1 249 (sur 16 417 lieux de dépôt ouverts à tous les publics). On peut espérer que sera adoptée la définition proposée par la Direction du livre en 1992, en partie sur la base de la *Charte des bibliothèques* : local réservé à l'usage de bibliothèque, budget municipal d'acquisition d'ouvrages, personnel

6. « BCP-Ecoles », n° spécial de *Transversales*, 1990, n° 12.

7. FOL : Fédération des œuvres laïques.

Tableau 4
Les documents sonores

	1981	1987
Phonogrammes en dépôt	46 962	294 263
Phonogrammes prêtés directement	53 451	127 275

Tableau 5
Les bibliothèques centrales de prêt et les dépôts scolaires

	1981	1987	1987-90
Absence de tout dépôt scolaire	9	20	16
Quasi-absence (moins de 20 lieux de dépôt)	7	13	14

Tableau 6
**Nombre de bibliothèques municipales bénéficiant
 du Concours particulier 1989 + 1990**

	Centrales	Annexes	M ² mis en service
Communes de plus de 10 000 habitants	38	12	79 734
Communes de moins de 10 000 habitants	135	0	38 719

rémunéré ou bénévole formé. En attendant une estimation plus fiable et normalisée, on peut remarquer que le concours particulier « bibliothèques municipales » de la Dotation générale de décentralisation a permis aux communes de moins de 10 000 habitants d'en être les principales bénéficiaires (tabl. 6).

Les BCP, et leurs conseils généraux, soutiennent activement cette éclosion des bibliothèques municipales : le prêt de mobilier, initié par la Direction du livre de 1983 à 1985, a presque toujours été repris par les départements, voire amplifié, ou modifié pour prendre la forme de subventions aux constructions ou aux aménagements de locaux (26 départements recensés en 1991), voire de subventions de fonctionnement (sept départements) sous diverses formes : aides aux créations d'emplois (Côte d'Or, Puy-de-Dôme), subventions pour achats de livres (Oise),... L'essor de ces petites bibliothèques est facilité par le nombre croissant de livres déposés par les BCP : si le dépôt moyen atteint 616 volumes en 1989-1990 (pour 344 en 1981), un sondage effectué en 1991 par l'ADBPC indique que, pour les bibliothèques municipales ou relais, le dépôt moyen atteint 769 livres (et 107 disques). A ce niveau, et compte tenu des dépôts permanents d'usuels ou de fonds de base pratiqués par la quasi-totalité des BCP (94 en 1991), il y a véritablement embryon d'une réelle petite bibliothèque, surtout si des budgets communaux viennent ajouter leur part : en Saône-et-Loire, les budgets communaux d'acquisition d'ouvrages de communes de moins de 10 000 habitants dépassent

1,4 MF, pour 1,2 MF dépensés par la BCP en 1990.

Ce paysage très affirmé en direction des bibliothèques entraîne des modifications dans les architectures de desserte des réseaux départementaux. A l'opposition tripartite dépôt / bibliothèque / prêt direct, qui marquait le début des années 80^s, se substituent des organisations beaucoup plus sophistiquées, décrites dans un document élaboré par l'ADBPC⁸. Deux tendances semblent se contredire : certaines options visent à substituer l'efficacité d'un service départemental à l'incapacité des communes à assurer un service de lecture publique (prêt direct dans le Jura, médiathèques départementales dans la Drôme), d'autres tendances – plus nombreuses – organisent un réseau de petites bibliothèques relativement autonomes avec des systèmes de desserte extrêmement variés et adaptés aux conditions historiques, démographiques et politiques locales (relais de prêt, sans personnel fixe, pour offrir des renouvellements de dépôts en Gironde ; incitation à l'émergence de coopérations intercommunales autour de bibliothèques municipales en Saône-et-Loire).

En fait, les systèmes s'interpénètrent, à de rares exceptions près : on n'en voudra pour exemple que l'Ardèche, où coexistent un réseau de petites

bibliothèques et un prêt direct très actif dans le musibus qui touche dix chefs-lieux de canton¹⁰. Ils ont toutefois en commun le souci de créer un véritable réseau départemental, avec une cohérence interne rendue nécessaire par plusieurs exigences : une demande modifiée d'un lectorat sociologiquement différent, d'autant plus pressante que sa « ruralité » n'exclut absolument ni l'abondance, ni la qualité, ni le service individuel ; la nécessité d'insérer ces jeunes bibliothèques et ces services nouveaux dans un cadre plus large que le département (la moitié des BCP utilise le prêt entre bibliothèques) ; l'obligation enfin de présenter une stratégie globale aux conseils généraux. Particulièrement soutenues par la Direction du livre, qui a permis d'inclure le livre et la lecture dans 22 conventions Etat-Départements de 1986 à 1990 (avec des enjeux très inégaux), les BCP sont 34 à déclarer, en 1989-1990, un plan de développement de leur activité et de leur réseau.

Cette restructuration forte en direction de la lecture publique ne saurait faire oublier l'effort particulier mené en direction des « publics spécifiques ». Apparemment, le nombre de lieux de dépôt en direction de ces publics a baissé entre 1987 (1 768) et 1989-90 (1 283), même en tenant compte du nombre variable des BCP enquêtées : l'imprécision du *Guide des BCP 1991* empêche toute comparaison valable.

On notera toutefois une grande variété des publics spécifiquement signalés en 1989-1990 : agriculture et monde rural : 10 BCP ; casernes : 3 BCP ; handicapés : 10 ; hôpitaux : 9 ; public illettré ou en insertion : 10 ; immigrés ou étrangers : 4 ; petite enfance : 18 ; prisons : 25 ; clubs des aînés et maisons de retraite : 12. Ces actions passent aussi bien par des dépôts spécifiques – représentant apparemment 15 % des ouvrages déposés dans des lieux de dépôt –

8. N° spécial « BCP » du *Bulletin des bibliothèques de France*, 1985, n° 3-4.

9. Association des Directeurs de BCP, *Bibliothèques centrales de prêt : l'évaluation du service rendu*, ADBPC, 1991.

10. Salah DALHOUMI et Ahmed SILEM, « Les usagers du musibus : bibliothèque de l'Ardèche », *Bulletin des bibliothèques de France*, 1992, n° 1, p. 42-48.

que par des stationnements de prêt direct. Des actions particulières sont parfois menées, comme en Seine-et-Marne, où a été mis en place un « bébébus », et on peut signaler en outre que deux BCP font du prêt direct... auprès du personnel du Conseil général ! A l'évidence, les publics spécifiques représentent pour les BCP un créneau complémentaire

très sensibles à la mise en valeur de leurs services ; d'autre part, les BCP doivent imposer une image de marque dans des départements où elles ne consomment en général que deux à quatre pour mille des crédits votés pour les services ; enfin cette action de promotion collective est souhaitée par les bibliothèques desservies par les BCP. Bulletin de liai-

L'exigence de formation est liée à deux phénomènes : la gestion de petites bibliothèques amène les responsables locaux à utiliser de multiples facettes des services de la BCP, et la diversification des services rendus par la BCP amène celle-ci à orienter ses utilisateurs dans un cadre qui se veut cohérent. Cette formation est d'autant plus indispensable que les bénévoles restent l'essentiel des correspondants de la BCP : dans 61 BCP ayant calculé cet aspect en 1990-1991, les professionnels salariés représentent 6,02 % des correspondants ; les salariés non professionnels des bibliothèques, 12,34 % ; les bénévoles, 81,64 %.

Il ne fait pas le moindre doute que la qualification et le statut des acteurs des réseaux départementaux représentera l'enjeu essentiel des années 90¹⁴, dans une tendance forte qui place les responsables des petites bibliothèques non plus en usagers de la BCP, mais en partenaires actifs et exigeants de celles-ci.

La promotion a connu un regain d'activité depuis la décentralisation

de la lecture publique qui tend partiellement à se substituer au milieu scolaire dominant dans les années 45-80. Ils leur permettent d'inclure leur action dans des politiques plus globales menées par leurs départements (DDASS, RMI¹¹, etc.).

Des fêtes de réseaux aux activités multiples

L'animation a toujours été un élément fort des BCP. Cette activité se maintient sans aucun doute : en 1989-1990, sont signalés des accueils d'auteurs dans douze BCP, de conteurs (15 BCP), des rallyes-lecture, foires, salons du livre (27 BCP), des lectures et spectacles (23 BCP), etc. Deux tendances se dessinent : la BCP apparaît parfois comme maître d'ouvrage d'une animation forte – quelquefois itinérante –, ou bien elle soutient et encourage des animations initiées localement ; sept BCP signalent, en 1991, le prêt de matériel d'animation et d'exposition.

La promotion

La promotion a connu un regain d'activité depuis la décentralisation : d'une part les conseils généraux sont

son (16 BCP), guides divers (21 BCP), catalogues et bibliographies (21 BCP) sont productions traditionnelles des BCP. Mais celles-ci y ajoutent désormais des supports publicitaires plus variés : autocollants, badges, affiches, calendriers, sacs en plastique, marque-pages... (26 BCP), voire se lancent dans de véritables actions de promotion culturelle départementale (promotion de l'Ardèche au Québec, immersion de la Savoie dans les Jeux olympiques, campagne médiatique dans l'Oise...), entraînant et mettant en valeur l'ensemble des réseaux départementaux.

La formation

La formation revêt une importance accrue pour nombre de BCP. En 1991, 58 d'entre elles (sur 90 recensées) réalisent des formations à l'intention des responsables de leurs réseaux. La formation ABF¹² a la préférence (18 BCP), mais les cycles OLIVRE¹³ ont leur adeptes (6 BCP) : 23 BCP réalisent des stages courts (dont deux en complément d'autres formations) ; 17 BCP s'attachent particulièrement à l'enfance et aux livres pour enfants, et treize ne réalisent de formations que dans ce cadre.

12. ABF : Association des bibliothécaires français.

13. OLIVRE : cycle de formation organisé par le CEFREP (Centre d'études, de formation et de recherche pour les entreprises et les professions).

Coopératives et partenariat

Ce partenariat s'exprime nouvellement au travers de « coopératives » créées par certaines BCP à l'intention de leurs réseaux, notamment pour des achats groupés de fournitures (12 BCP), voire pour des achats de livres ou des abonnements (Morbihan). Ces groupements d'achats passent en général par des « Associations d'amis », pour des raisons administratives. Cet aspect devrait aller en progressant au rythme du développement des petites bibliothèques, et poser alors le problème de l'adéquation de services extérieurs à la réalisation de telles missions, perçues comme indispensables par les petites communes.

Le partenariat départemental est également assez développé avec d'autres organismes départementaux : CAUE (2 BCP), Archives départementales (3 BCP), CDDP (8 BCP), DDASS

11. DDASS : Direction départementale d'action sanitaire et sociale.
RMI : revenu minimum d'insertion.

14. Martine GEMMERLE, *La formation dans les réseaux départementaux des bibliothèques centrales de prêt*, ADBCP, 1990.

(3), ADDIM (2)¹⁵. On peut prévoir un développement actif de ces coopérations, qui permettent à la BCP et de négocier pour le compte de son réseau et de s'insérer davantage dans une politique départementale.

Enfin, on note des avancées particulièrement intéressantes dans trois domaines :

- l'informatique : des services minitel sont mis en place pour les réseaux (Aube, Saône-et-Loire) ; une réflexion sur l'informatisation des relais est menée (Allier, Moselle, Savoie) ; une aide à l'informatisation de petites bibliothèques est avancée (Bas-Rhin) ;

- le patrimoine : trois BCP consacrent au moins un agent au recensement et à la préservation des fonds patrimoniaux conservés dans les communes de moins de 10 000 habitants ;

- l'assistance technique au réseau, constatée par le doublement en huit ans des véhicules légers, se structure de plus en plus : des visites techniques sont régulièrement effectuées (Drôme, Saône-et-Loire) ; des dossiers sont établis pour le compte des communes ; la BCP est considérée comme expert technique par les DRAC¹⁶, voire par les conseils généraux.

Enjeux pour un paysage équilibré de la lecture publique

Dans l'ensemble, les craintes émises dans le « Rapport Yvert » de 1984¹⁷ se sont révélées non fondées : les BCP et leurs missions premières de desserte des communes les plus

petites ont bien été intégrées comme telles par les conseils généraux. On peut considérer, au vu des moyens, qu'elles ont poursuivi l'essor initié dès 1982. Mais quelques années de décentralisation ont surtout apporté une variété plus grande entre les départements, chaque BCP explorant avec le soutien de son conseil général des voies nouvelles, des expérimentations originales. Dans l'ensemble, les conseils généraux se sont large-

Dans l'ensemble, les conseils généraux se sont largement appropriés les BCP

ment appropriés ces établissements au point qu'en 1991, plus d'un tiers des BCP... a changé d'appellation : on compte 33 « bibliothèques départementales », « médiathèques départementales », etc. Cette appropriation révèle toutefois des intérêts très inégaux, selon que la BCP est perçue comme simple outil technique, force d'appoint dans une politique culturelle globale ou enjeu culturel à part entière. Les disparités entre départements perdurent, même si les raisons s'en diversifient.

La mutation la plus affirmée des dix dernières années tient dans le rôle actif joué par la BCP pour la constitution d'un réseau départemental de lecture publique : les anciens dépôts se transforment en bibliothèques municipales, voire en petites médiathèques, et la mission nouvelle de la BCP est de rendre cohérent le tissu formé par ces initiatives communales, par des plans rationnels de desserte et de développement. Ce travail joue en fait dans trois directions :

- les BCP s'investissent dans une structuration de l'espace rural : détermination de pôles ou de points d'appui, irrigation des secteurs à faible population, incitation à la coopération intercommunale ;
- elles maintiennent et développent des services de proximité vécus comme conviviaux, et indispensables

à la vie sociale des petites communes ; – enfin, elles représentent le vecteur culturel des départements le plus présent sur le terrain, ce qui se traduit par une étroite participation à des actions qui ne sont pas initiées par le domaine culturel lui-même, notamment auprès de publics spécifiques.

L'ensemble de ces données est de mieux en mieux maîtrisé pour les zones les plus rurales. Une inconnue pour les prochaines années réside dans l'approche des secteurs périurbains, dont la sociologie, les modes de déplacement et les préoccupations ne sauraient être confondus avec ceux du milieu rural, même lorsqu'il s'agit de communes de moins de 10 000 habitants.

Cette symbiose des BCP avec leur réseau, sur un mode partenarial qui respecte l'autonomie communale, s'affirme de plus en plus dans les évaluations que mènent ces établissements sur leur activité¹⁸. Elle amène d'ailleurs la Direction du livre à penser les bilans statistiques des bibliothèques municipales et des bibliothèques centrales de prêt comme complémentaires dans leur conception. Toutefois, cette attitude fonctionnellement efficace se heurte à l'absence de mission légale ou réglementaire des conseils généraux dans le domaine de la lecture publique, même si nombre de textes supposent tacitement une mission explicite vis-à-vis des communes de moins de 10 000 habitants (*Charte des bibliothèques*, projet de réforme d'un concours particulier départemental...). Par ailleurs, la mise en œuvre d'outils collectifs nationaux (Serveur bibliographique national, Catalogue collectif de France...) reconnaît de plus en plus la fonction de tête de réseau des BCP dans les politiques nationales : ces 96 établissements permettent d'inclure 35 774 communes et leurs 29 millions d'habitants dans les flux bibliographiques et documentaires appelés à tisser le réseau des bibliothèques de demain.

Avril 1992

15. CAUE : Conseil d'architecture urbanisme et environnement.

CDDP : centre départemental de documentation pédagogique.

ADDIM : Association départementale pour la diffusion et l'initiation musicale.

16. DRAC : Direction régionale des affaires culturelles.

17. *Décentralisation et bibliothèques publiques : rapport...* Ministère de la Culture, 1984.

18. Voir note 8.

Evolution des bibliothèques centrales de prêt

	1979	1981	1983	1985	1987	1989-90
Nombre de BCP existantes	76	77	94	96	96	96
(Nombre décompté)	76	76	94	95	92	90

Dessertes et prêts des bibliothèques centrales de prêt

	1979	1981	1983	1985	1987	1989-90
Nombre de dépôts	26 930	27 385	30 551	31 775	29 340	26 909
dont :						
Tous publics	-	-	18 007	18 359	17 029	16 417
Scolaires	-	-	10 891	11 902	10 543	9 209
Autres	-	-	1 653	1 514	1 768	1 283
Livres déposés (en milliers)	8 937	9 431	11 198	13 354	13 898	16 573
Communes touchées par le prêt direct	2 174	2 485	2 634	2 857	3 305	2 177
Livres prêtés (en milliers) en prêt direct	4 131	4 148	4 290	3 992	3 457	3 212
dont :						
Adultes	2 451	2 724	2 870	2 972	2 835	-
Scolaires	1 680	1 424	1 419	1 021	622	-

Collections des bibliothèques centrales de prêt

	1979	1981	1983	1985	1987	1989-90
Collections (en milliers) dont :						
Livres	8 884	9 980	12 329	14 373	14 473	16 088
Documents sonores	51	67	184	362	459	797
Vidéo	nc	nc	nc	nc	4,6	45
Moyenne livres / BCP	116	131	131	151	157	178
Acquisitions / an (en milliers) dont :						
Livres	690,3	624	1 297	1 080	1 133	1 162
Documents sonores	nc	nc	nc	92,8	92,9	137,8
Vidéo	nc	nc	nc	nc	1,8	12,6
Moyenne livres / BCP	9,08	8,2	13,8	11,3	12,3	12,9
Périodiques (titres)	3 281	3 057	4 703	5 054	5 946	7 307

nc : non comptabilisé

Moyens des bibliothèques centrales de prêt						
	1979	1981	1983	1985	1987	1989-90
Crédits acquisition de documents (en MF)	18,21	21,07	61,57	55,08	71,41	99,53
Véhicules (total) dont :						
Bibliobus et médiabus	204	210	262	332	336	341
VL et camionnettes	85	90	125	146	168	200
Personnel						
Scientifique	97	102	124	116,4	116	122,5
Etat					112	103,5
Département					4	19
Technique	290	309	371	347	556	624,1
Etat					336	331,5
Département					220	292,6
Administratif	224	137	154	140,6	449	743,05
Etat :					278	381,3(E)
Département					171	361,75(D)
Magasinage	132	238	275	261,75	226	361,75(D)
Etat	-		-		(139)	
Département	-		-		87	
TOTAL ETAT	743	786	924	865,70	867	816,3
TOTAL Associations + Département	94	94	204	475,3	482	673,35
TOTAL GÉNÉRAL	837	880	1 128	1 339,05	1 349	1 489,65
Moyenne BCP	11,01	11,6	12	14,1	14,7	16,6

Les décomptes sont réalisés non en effectifs budgétaires, mais en emplois réellement occupés, à partir de 1985.